

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2009

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 30 juillet à 18h30 sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Devulder, M. Avart, M. Berquez, Mme Lecoq, Mme Vandebossche, M. Clais, M. Danquigny, Mme Questier, M. Plumart, M. Guilbert, M. Vermeersch, M. Ducrocq, Mme Dufour, Melle Rousselle, Melle Binet.

Absents : M. Dambricourt (procuration à M. Berquez), M. Vanpoeringhe (procuration à Mme Questier), M. Gogibus (procuration à Melle Binet), M. Delhaye présent en début de séance puis procuration à Mme Vandebossche), Mme Assal, M. Govart (procuration à M. Devulder), Melle Fourrier (procuration à M. Deschodt).

Avant d'entamer l'ordre du jour, M Deschodt a apporté quelques précisions suite à l'incendie qui a ravagé les ateliers municipaux : le couple dont l'habitation a été touchée par l'incendie a été relogé rue de la Colme, gracieusement, dans une maison appartenant à la commune . Le maire a tenu a remercier tout le personnel communal et notamment le personnel technique très touché par cet acte dont il a espéré que les auteurs soient rapidement interpellés.

Daniel Deschodt a également tenu à remercier publiquement Mme Sylvie Desmarescaux sénateur maire de Hoymille qui dans les heures qui ont suivi l'incendie a prêté un véhicule à la commune pour plusieurs semaines. Il a signalé également la proposition d'aide du député-maire de Brouckerque Jean Pierre Decool et celle de Francis Bassemon maire de Bourbourg et a déploré qu'aucune autre proposition d'aide n'ait été faite à la commune.

Voici les principales délibérations prises par les élus lors de cette réunion :

Communauté de communes de la Colme : le conseil a donné son accord pour le lancement sous l'égide la sous-préfecture d'une étude qui déterminera les avantages et les inconvénients de l'intégration de Watten à la communauté de communes de la Colme.

Modification du Plan d'occupation des sols et ancienne mairie : les élus ont validé plusieurs modifications de classement de terrains du plan d'occupation des sols et accepté la fin du bail consenti pour l'ancienne mairie à Partenord bailleur social qui s'est désengagé.

Achat d'une propriété : le conseil a autorisé le maire a signé le compromis de vente pour l'achat par la commune de la propriété située 19 rue de Wattendam pour un montant de 115 000 €. Ce bâtiment de 400 m² édifié sur un terrain de 2000 m² permettra l'installation des nouveaux ateliers municipaux qu'il avait été envisagé jusqu'alors de bâtir rue de Millam et qui ne seront donc pas reconstruits dans la propriété incendiée laquelle sera destinée à un programme de logements.

Achat de véhicules : considérant qu'il convient de remplacer les 3 véhicules brûlés lors de l'incendie des ateliers, le conseil vote un crédit de 60 000 € pris sur d'autres postes du budget d'investissement afin d'acheter immédiatement un camion-benne de type empirol, puis deux autres véhicules après consultation des propositions qui auront été faites. Les véhicules devant jusqu'ici être loués pour assurer les besoins de transport communaux.

Forfait scolaire, cantine, transport des collégiens : une augmentation de 2% est voté pour le forfait scolaire qui passe à 40 € par enfant scolarisé dans la commune. Le tarif de la cantine subit également une hausse de 2 % soit 2,60 € par enfant. Le conseil décide également de poursuivre la prise en charge du transport des collégiens habitant à moins de 3 kms des collèges et dont le ramassage n'est pas assuré par le conseil général.

Décisions financières : une subvention de 5000 € a été accordée au comité des fêtes qui vient d'être créé. Les subventions aux associations locales ayant participé à la cavalcade d'été ont été attribuées : 610 € union commerciale, 1350 € harmonie l'amicale, 350 € l'union colombophile, 1020 € centre socio culturel, 550 € club moto, 765 € amicale personnel, 250 € le brueghel, 450 € les santiag dancers, 600 € pour les cibistes, et 300 € pour system music. En outre il a été décidé que le montant des entrées perçues au moulin serait reversé intégralement à l'association des Amis du Vieux Watten et non la moitié comme actuellement.

Une demande de subvention a été faite au parc naturel régional suite à la réalisation du fascinage le long des berges de « la Bombe ».

Un certain nombre de virements de fond à l'intérieur de la section d'investissement ont été décidés afin de provisionner le compte achat de matériel roulant notamment.

Projets et chantiers : le conseil donne son accord pour le dépôt d'un nouveau projet européen « murailles et jardins » afin de pouvoir commencer la mise en valeur du jardin de l'abbaye. Le paysagiste chargé d'aménager le columbarium et jardin du souvenir rue du cimetière a présenté ses premiers plans, il a été chargé de rédiger le cahier des charges et de faire les appels d'offre.

Projet de maison des archers : le dossier pour l'attribution de fonds européens a été validé, l'architecte qui sera chargé de la réhabilitation du bâtiment sera désigné à l'issue de la procédure de consultation lancée par annonce.

Permis de construire pour 40 logements dans le cadre du dispositif « pass foncier » présenté lors de la réunion du conseil du 18 mai, les élus ont validé le processus pour le financement de la part communale qui interviendra au démarrage du projet en cours.